

Référentiel technique Dossier de branchement pour un branchement à puissance surveillée

Liste des renseignements à intégrer au dossier de branchement dans le cadre du raccordement d'un branchement à puissance surveillée au Réseau Public de Distribution BT géré par le Gestionnaire du Réseau de Distribution électrique URM

RESUME/AVERTISSEMENT

Ce document fournit la liste des renseignements et des documents nécessaires au gestionnaire du réseau de distribution afin que celui-ci puisse procéder à l'instruction du dossier et au contrôle in situ avant mise sous tension.



Référentiel technique Dossier de branchement pour un branchement à puissance surveillée

La norme NF C 14-100 impose au service local de distribution, l'instruction d'un dossier de branchement pour le raccordement de tout nouveau branchement à puissance surveillée.

- Les canalisations doivent être, en tout point, conformes aux normes et à la réglementation en vigueur (NF C 14-100 notamment) et aux conditions techniques fixées par URM.
- Le projet de ces canalisations devra être soumis avant réalisation, pour accord préalable à

URM

Service Travaux & Développements Section Raccordement Clients 2 bis rue Ardant du Picq BP 10102 57014 METZ Cedex 01

n° de téléphone : 03 87 34 45 45 - n° de télécopie : 03 87 16 93 42

qui instruit le dossier et notifie son accord accompagné d'éventuelles observations au maître d'ouvrage de la construction ou à son mandataire.

Remarque : tout dossier n'ayant pas pu faire l'objet d'une instruction avant l'exécution des travaux d'ordre électrique et d'une vérification de ceux-ci en cours de réalisation, remet en cause l'intégration des ouvrages nouvellement construits et retarde ainsi la mise sous tension des installations.

CONTENU DU DOSSIER DE BRANCHEMENT

- Nom et coordonnées du Maître d'ouvrage et de(s) l'éventuel(s) délégué(s),
- Nom et coordonnées du Maître d'œuvre et de(s) l'éventuel(s) délégué(s),
- Plan de situation de l'opération (échelle 1/2000, à défaut 1/5000),
- Plan de masse de l'opération (échelle environ 1/200 à défaut 1/500), avec positionnement du point de livraison à desservir,
- Mention des conditions d'accès aux ouvrages de distribution publique,
- Nature du branchement : consommateur, producteur-consommateur, producteur,
- Emplacement des coupe-circuit principaux et du tableau de comptage
- Tracé des canalisations électriques projetées (avec mention des autres ouvrages situés à proximité),
- Dossiers de calcul électriques avec la dérivation individuelle,
- Liste du matériel mis en œuvre (nature des conducteurs, coffret, appareillages, conduits, etc.) avec leur origine (nom du fabricant),
- Le repérage des différents matériels et accessoires (points de livraison, coffret, etc.),
- Information sur le planning prévu de la réalisation des ouvrages jusqu'à la mise en service,
- Informations sur les besoins du chantier (point d'alimentation électrique provisoire, puissance souhaitée,...).